

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna – Technopole d'ARCHAMPS – 74 160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le dix-huit décembre à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le **Conseil communautaire**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux la Communauté de Communes du Genevois à ARCHAMPS, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :
 en exercice : 49
 présents : 32
 procurations : 8
 votants : 40

PRESENTS : A. RIESEN, M. GENOUD, Nathalie LAKS, Nicolas LAKS, P.-J. CRASTES, A. CUZIN, E. ROSAY, M. SALLIN, M. MERMIN, C. VINCENT, L. VESIN, D. ROULLET, V. LECAUCHOIS, J. BOUCHET, M. de SMEDT, I. ROSSAT-MIGNOD, D. JUTEAU, D. CHAPPOT, J. CHEVALIER, J.-C. GUILLON, D. BESSON, P. DURET, E. BATTISTELLA, J.-P. SERVANT, B. FOL, A. AYEYB, L. JACQUET, F. de VIRY, M. SECRET, J. LAVOREL, F. BENOIT, F. GUILLET

REPRESENTES : G. ZORITCHAK par A. RIESEN, M. GRATS par M. SALLIN, S. LOYAU par V. LECAUCHOIS, G. NICOUD par D. BESSON, A. MAGNIN par F. BENOIT, H. ANSELME par A. AYEYB, C. DURAND par C. VINCENT, L. CHEVALIER par F. de VIRY

SUPPLEE : L. DUPAIN par D. ROULLET

Date de convocation :
 12 décembre 2023

EXCUSEES : S. KARADEMIR, M.-N. BOURQUIN

ABSENTS : S. BEN OTHMANE, J.-L. PECORINI, V. LECAQUE, C. CACOUAULT, P. CHASSOT, S. DUBEAU, C. MERLOT

Secrétaire de séance : Madame Carole VINCENT

Délibération n° 20231127_cc_fin_139

7.1. DECISIONS BUDGETAIRES

BUDGET ANNEXE TRAMWAY 2023 – DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur de Smedt, 4ème Vice-Président,

Afin de terminer l'année budgétaire 2023, il convient de procéder à des ajustements de certains chapitres au sein du budget annexe Tramway.

La décision modificative porte principalement sur la restitution de crédits budgétaires par suite du décalage des travaux dans l'attente de l'avancée des recours permettant :

- A la section de fonctionnement :
 - o De réduire globalement de 446 k€ les charges de fonctionnement, notamment : - 193k€ sur les charges générales, - 258 k€ les autres charges de gestion courantes (indemnisation des commerçants) ;
 - o D'alimenter les crédits pour les amortissements des biens à hauteur de 5 k€ ;
 - o Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, réduction de la subvention d'équilibre en provenance du budget principal de 446 k€.



- A la section d'investissement :
 - o De restituer des crédits prévus de 1,08 M€ pour le site internet (-21 k€), les acquisitions foncières (-198 k€) et les règlements de l'assistance à maîtrise d'œuvre (-863 k€) ;
 - o Afin d'équilibrer la section d'investissement, réduction de l'emprunt prévisionnel de 1,0878 M€.

DF	libellé	Total Prévus	Propositions	RF	libellé	Total Prévus	Propositions
011	Charges à caractère général	382 400,00	-193 000,00	013	Atténuations de charges	-	-
012	Charges de personnel et frais assis	0,00	0,00	70	Produits des services, du dom	-	-
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	73	Impôts et taxes	-	-
65	Autres charges de gestion courante	260 000,00	-258 000,00	74	Dotations, subventions et par	644 400,00	-446 000,00
66	Charges financières	0,00		75	Autres produits de gestion cov	-	-
67	Charges exceptionnelles	10 000,00		76	Produits financiers	-	-
68	Dotations aux amortissements et a	0,00		77	Produits exceptionnels	-	-
042	Opérations d'ordre de transfert en	12 000,00	5 000,00	042	Opérations d'ordre de transfe	-	-
023	Virement à la section d'investissem	0,00		002	Résultat de fonctionnement r	-	-
TOTAL		664 400,00	-446 000,00			644 400,00	-446 000,00

DI	libellé	Total Prévus	Propositions	RI	libellé	Total Prévus	Propositions
204	Subventions d'équipement versées	-	-	024	Produits de cessions	-	-
20	Immobilisations incorporelles	21 000,00	-21 000,00	10	Dotations, fonds divers et rés	-	-
21	Immobilisations corporelles	613 943,00	-198 000,00	13	Subventions d'investissement	732 000,00	0,00
23	Immobilisations en cours	4 858 276,40	-863 000,00	16	Emprunts et dettes assimilées	4 458 394,18	-1 087 000,00
26	Participations et créances rattaché	-	-	23	Immobilisations en cours	-	-
27	Autres immobilisations financières	-	-	27	Autres immobilisations financièr	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	458201	Opération pour compte de tie	206 160,00	-
458101	Opération pour compte de tiers n°	206 160,00	-	040	Opérations d'ordre de transfe	12 000,00	5 000,00
040	Opérations d'ordre de transfert en	-	-	041	Opérations patrimoniales	0,00	-
041	Opérations patrimoniales	-	-	001	Solde d'exécution de la sectio	290 825,22	-
021	Virement de la section de fonction	-	-				
TOTAL		5 699 379,40	-1 082 000,00			5 699 379,40	-1 082 000,00

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-11 ;
 Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
 Vu la délibération n° 20230327_cc_fin17 du Conseil communautaire du 27 mars 2023 portant Budget Primitif 2023 - Budget annexe tramway ;
 Vu la délibération n° 20220925_cc_fin97 du Conseil communautaire du 25 septembre 2023 Budget supplémentaire 2023 – Budget annexe Tramway ;
 Vu l'avis de la commission Finances réunie le 11 décembre 2023 ;

DELIBERE

Article 1 : approuve la décision modificative au budget annexe Tramway 2023 se décomposant comme ci-dessus, équilibrée :

- A la section de fonctionnement à - 446 000,00 € ;
- A la section d'investissement à - 1 082 000,00 €.

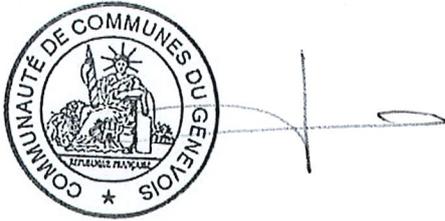
Article 2 : autorise Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

VOTE : POUR : 40
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

La secrétaire de séance,
Carole VINCENT



Le Président,
Pierre-Jean CRASTES



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.